

## FICHE PROCEDURE ENFANT EN RISQUE DE DANGER 2ND DEGRE

Le danger potentiel auquel l'expose son environnement habituel est suffisamment avéré pour justifier une intervention : carences éducatives, violences intrafamiliales y compris conjugales, absence de soins, négligences, délinquance, consommation de produits psychotropes, mal-être...

### 1 - CONFIDENCES / RÉVÉLATIONS / REPÉRAGE

- L'élève se confie
- Un camarade vous rapporte ce que vit son camarade
- Un devoir vous interpelle
- Un parent vous informe
- Vous recevez un courrier anonyme ou pas
- Vous recevez un message par voie électronique
- Vous constatez un changement de comportement de l'élève (isolement, repli, agitation) et/ou des faits inquiétants

### A QUI ?

- Professeurs
- CPE
- Personnel administratif
- ATTE
- Assistant d'éducation
- Equipier mobile de sécurité
- AESH
- Personnel de direction

### 2 - ACTIONS DU PERSONNEL

- J'accueille la parole dans un cadre confidentiel
- J'écoute avec bienveillance, je le laisse parler librement
- Je l'informe de mon obligation d'information à ma hiérarchie et aux professionnels compétents
- Je ne lui fais pas de promesses
- Selon les difficultés repérées, et dans le respect des procédures de l'établissement :
  - ✓ Je l'accompagne vers les professionnels suivants : CPE, Assistante sociale scolaire, infirmière scolaire, Psy-EN, médecin scolaire
  - ✓ **Et/ou Je rédige** et transmets à partir de l'adresse fonctionnelle de l'établissement **une information préoccupante au [SSEPED@cg971.fr](mailto:SSEPED@cg971.fr) + copie à [protectiondelenfance@ac-quadeloupe.fr](mailto:protectiondelenfance@ac-quadeloupe.fr)**

Tout entretien est réalisé avec une posture bienveillante. Il convient de noter les éléments évoqués.

### Utilisation du formulaire

**Conseil départemental de Guadeloupe**  
Service du Signalement, de l'Ecoute et de la Prévention de l'Enfance en Danger (SSEPED)  
☎ 0590 21 58 93 / N° vert : 0800 83 20 20  
✉ [SSEPED@cg971.fr](mailto:SSEPED@cg971.fr)

**Collectivité territoriale de Saint-Martin**  
Direction Enfance et Familles - Cellule de recueil des informations préoccupantes  
☎ 0590 29 13 10  
✉ [crip@com-saint-martin.fr](mailto:crip@com-saint-martin.fr)

**Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy**  
Direction territoriale de la cohésion sociale  
☎ 0590 29 49 60  
✉ [signalementenfance@comstbarth.fr](mailto:signalementenfance@comstbarth.fr)  
(cf. formulaire de la COM)

### 3 - SUITES POSSIBLES (selon situation)

- Prise en charge par les personnels ressources CPE, assistante sociale scolaire, infirmière scolaire, Psy-EN, médecin scolaire
- Réunion des instances : cellule de veille, GPDS, commission éducative
- Activation des dispositifs d'aide : pédagogique, matérielle, financière
- Orientation vers des structures spécialisés : Maison des adolescents, EMADO, SEPSI, CDDF ...
- Transmission d'une information préoccupante

**Attention à la discrétion**